

**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi

Le permis de conduire B, un atout pour certains métiers

Conseils et pistes pour
faciliter son financement



Dans certains secteurs, comme la construction, la soudure, la tuyauterie, l'électricité, le gardiennage, la sécurité, etc., la possession du permis de conduire constitue un sérieux **atout**, voire une obligation de l'employeur, même si vous résidez à Bruxelles !

Votre futur métier impliquera peut-être de transporter du matériel, de vous déplacer dans des zones non desservies par les transports en commun ou à des heures très matinales.

Voici un aperçu des **principales démarches** à entreprendre pour obtenir son permis de conduire B en Région bruxelloise et **quelques pistes** pour vous aider à financer ce poste qui peut peser très lourd.



Le permis de conduire en Région bruxelloise

Les règles pour obtenir le permis de conduire diffèrent d'une Région à l'autre. Pour des informations complètes relatives à l'obtention du permis de conduire en Région bruxelloise, consultez la page : <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/formation-a-la-conduite-et-examen>

BRUXELLES



Le permis théorique

La première étape est de réussir un examen théorique. Cet examen coûte 16 euros et se présente sous la forme de choix multiples. Il est accessible dès l'âge de 17 ans. Vous pouvez vous y préparer de deux manières :



En suivant des cours en auto-école (compter aux alentours de 100 € pour 12h de cours).



En vous formant seule : dans ce cas, vous devez vous procurer un manuel adéquat, disponible en version papier ou sur internet, comme par exemple le guide de www.connaitreconduire.be. Après deux échecs consécutifs, une formation de 12h en auto-école est obligatoire.

Le permis théorique a une **validité de 3 ans**. Le permis pratique doit donc être réussi avant la fin de cette période de 3 ans.



Des sessions spéciales d'examen théorique sont organisées pour les candidat·es dont le niveau d'alphabétisation est insuffisant.

L'assistance d'un·e interprète (anglais, allemand, langue des signes) est également possible.

Renseignez-vous auprès de l'un des deux centres d'examen bruxellois, situés à Anderlecht (www.securiteautomobile.be) et à Schaerbeek (www.autocontrole.be).



Bons plans

→ Bruxelles Formation vous permet d'accéder **gratuitement à la plateforme e-learning de « Connaître et Conduire »**, à la double condition d'être inscrit·e comme chercheur·euse d'emploi auprès d'Actiris et d'être domicilié·e en Région bruxelloise. La plateforme vous donne accès à l'ensemble de la théorie liée au permis B, à des exercices pour chaque chapitre et à des simulations d'examens (en français, néerlandais, anglais et allemand). Tout est également disponible en format audio.

Pour en bénéficier, contactez le secrétariat de BF espaces numériques : espaces-numeriques@bruxellesformation.brussels.

→ Le site internet www.permisdeconduire-online.be met gratuitement à disposition toute la théorie utile pour se préparer à l'examen théorique. Pour vous entraîner avec des exercices, il vous sera demandé une somme modique (entre 3 et 4 euros).

→ Si vous préférez le support papier pour vous préparer à l'examen, vérifiez toujours autour de vous que quelqu'un ne peut pas vous prêter ou vous revendre à petit prix son manuel. Vous pouvez aussi consulter les sites de seconde main ou encore emprunter un manuel auprès d'une bibliothèque publique.



Le permis pratique

Quatre filières existent pour passer le permis pratique :

1. **La filière libre** est **gratuite**. Elle implique de disposer d'un véhicule pour pratiquer, ainsi que la présence obligatoire d'un guide avec au minimum 8 années de permis. Votre guide vous accompagnera pendant au minimum 9 mois de stage de conduite. Cette solution est évidemment avantageuse, à condition que vous ayez un guide fiable, disponible et pédagogue. Attention aux situations de stress entre le guide et la personne qui apprend à conduire ! Par ailleurs, ne sous-estimez pas le coût de l'essence et le risque d'un potentiel accident...
2. **La combinaison filière libre/auto-école**. Elle vous demande de suivre minimum **14h** de cours en auto-école, suivies de minimum **6 mois de stage** avec un guide qui a minimum 8 années de permis.
Coût des cours : aux alentours de 650 €.

3. **La filière auto-école avec stage.** Elle requiert au minimum **20h** de cours en auto-école, suivies de minimum **3 mois de stage seul**. Un guide n'est donc pas nécessaire dans ce cas, mais il vous faudra disposer d'un véhicule pour pratiquer avant de passer l'examen pratique.
Coût des cours : plus de 1.000 €.

4. **La filière auto-école sans stage,** qui requiert au minimum **30h** de cours en auto-école, suivies d'un **accès direct** à l'examen pratique.
Coût des cours : 1.500 € minimum.

Préalablement au passage du permis de conduire pratique sur la voie publique, il est également nécessaire de suivre une **formation aux premiers secours** dispensée par la Croix-Rouge de Belgique (gratuite) et de passer un test de **perception des risques**, dont le but est de vérifier que vous êtes capable de reconnaître les éventuels dangers à temps.

Le permis de conduire est délivré par votre commune et vous coûtera 37 €.

”

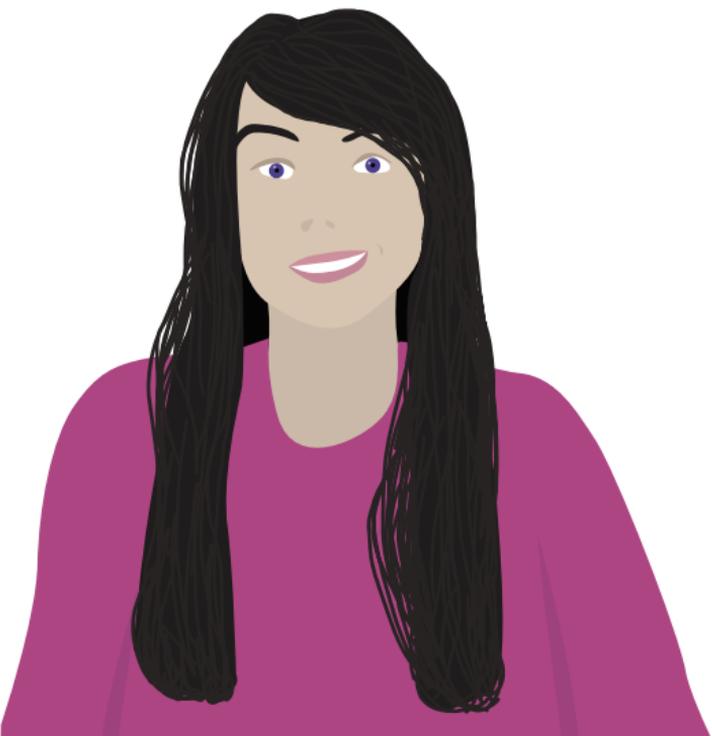
Des groupes d'entraide existent sur Facebook pour vous mettre en réseau, poser vos questions, échanger vos doutes et vos réussites. Vous y inscrire peut vous aider à vous motiver !
Un exemple : PERMIS théorique/pratique : entraide, motivation, Boost!

”

”

Les coûts des cours de conduite varient d'une auto-école à l'autre. Prenez le temps de comparer !

”





Bons plans

- **L'asbl DRIVE MUT** propose aux « affilié-es » de la **Mutualité socialiste** des cours pratiques de conduite au prix de 35 €/heure, sans nombre de cours minimum et sans frais de dossier. Précisons que Drive Mut n'est pas une auto-école. En passant par les services de ses instructeurs et instructrices breveté-es, vous serez donc soumis-e aux règles de la filière libre (dont la conduite avec guide tout au long de l'apprentissage de 9 mois minimum), et non aux règles des formules des auto-écoles. Un bémol : les cours sont proposés uniquement en Région wallonne (Brabant wallon, notamment), mais sont bien accessibles aux affilié-es bruxellois-es de la mutualité socialiste.

Plus d'infos sur : www.solidaris.be/BW/remboursements-et-avantages/permis-de-conduire - 02 515 06 31

- **Certains CPAS** interviennent dans le coût du permis de conduire. Si votre situation sociale le justifie et que vous pouvez démontrer que l'obtention du permis de conduire favorisera votre recherche d'emploi, renseignez-vous auprès du CPAS de votre commune.



Un crédit pour votre permis ? Opportunités et risques

- **Le CREDAL** est un organisme financier alternatif qui propose du placement éthique, du **crédit solidaire** et de l'accompagnement. Son crédit social permet entre autres de financer des cours de conduite en auto-écoles. Ce crédit à la consommation est réservé aux personnes avec de faibles revenus et pour lesquelles l'accès à un crédit bancaire classique est difficile.

En Région bruxelloise, le taux débiteur et TAEG est de 5%. La durée maximale de remboursement varie selon le montant emprunté (minimum 500 € et maximum 10.000 €).

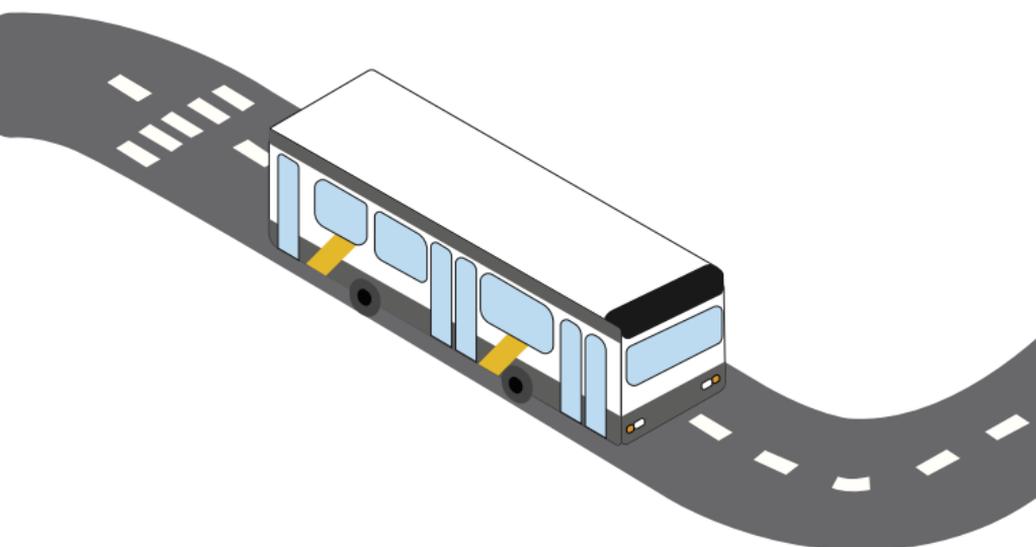
A titre d'exemple, si vous empruntez 1.500 €, vous rembourserez pendant 24 mois la somme de 65,73 € (soit au total 1.577,52 €).

Plus d'infos sur : www.credal.be/credit/node-24
02 213 38 31

- Certaines auto-écoles, en partenariat avec des organismes de crédit, proposent un **crédit à 0%**, qui permet aux personnes qui apprennent à conduire d'étaler leurs paiements, et ce sans intérêts.

Attention toutefois : le crédit à 0% proposé par les auto-écoles se fait toujours à certaines conditions, notamment en termes de durée de remboursement (généralement limitée à 10 mois) et de modalités de paiement. **Examinez donc minutieusement les conditions du crédit proposé et vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.** N'hésitez pas à demander conseil autour de vous et, surtout, ne vous laissez pas séduire par d'autres produits non indispensables que pourrait vous proposer l'organisme de crédit ! On pourrait, par exemple, vous suggérer d'étaler vos paiements sur des durées plus longues avec, dans ce cas, des taux d'intérêts parfois très élevés !

Lorsque la voiture n'est pas nécessaire, pensez aux transports en commun, au vélo, à la marche à pied... autant de moyens de transport alternatifs bénéfiques pour votre portefeuille et pour votre santé ainsi que pour l'environnement !



Cette brochure est réalisée par
Bruxelles Formation
en collaboration avec la Febisp



WWW.BRUXELLESFORMATION.BRUSSELS

